

Programme de la Formation
RE 2020 : risques et solutions

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
RE 2020 : risques et solutions	Présentiel	lundi 4 avril 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon
	Présentiel	mardi 5 avril 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

CONTEXTE GÉNÉRAL

La prochaine réglementation énergétique et environnementale se précise. Dans les grandes lignes, le calcul énergétique diffère peu de la réglementation RT 2012. Il en est tout autrement du calcul du bilan carbone et d'une meilleure prise en compte du confort d'été qui risquent fort de bousculer les méthodes traditionnelles en raison de l'interdépendance des choix à effectuer.

Si les valeurs maximales de l'indice carbone énergie (Icénergie) des maisons individuelles est stable jusqu'en 2028, il en est tout autrement des logements collectifs dont la valeur maximale diminuera de moitié en 2025.

La prise en compte de ces nouvelles performances conduit à envisager sans plus tarder l'approche de **méthodes collaboratives**, préalable indispensable à la détermination d'un coût réaliste des missions respectives entre concepteurs d'une part, et entre architecte et maître d'ouvrage d'autre part.

Éminemment pragmatique, la formation aborde à travers des exercices individuels et collectifs le processus de conception, son efficacité et son coût, depuis les premières esquisses jusqu'aux détails constructifs et la constitution du dossier de consultation d'entreprises.

En définitive il s'agit de répondre à la question « Comment allons-nous faire ? »

Cette formation sera animée par Jacques Allier, consultant en performance énergétique. Des réalisations à chauffage solaire des années 70 aux bâtiments passifs des années 2006-2010, Jacques ALLIER s'est toujours attaché à concevoir des ouvrages frugaux énergétiquement, les maisons individuelles constituant un terrain d'expérimentation de choix. Jacques Allier a été membre du conseil régional de l'ordre des architectes de Franche-Comté de 1990 à 1998 dont il fut le Président et membre du conseil national de l'ordre des Architectes de 1998 à 2002.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Connaître les grandes lignes qui sous-tendent la RE 2020 et les aspects susceptibles de modifier les pratiques
- Être capable de concevoir ou co-concevoir les méthodes organisationnelles optimisant l'efficacité des acteurs amenés à collaborer.

PRISE EN CHARGE

Cette formation pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'organisme financeur auprès duquel vous cotisez (FIF PL, OPCO EP, etc.)

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
GHERBI Céline - 06.61.96.33.74 - crepabfc@gmail.com

PUBLIC CIBLE

Architectes et partenaires divers de conception (Bureaux d'études, économistes...)

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Modalités pédagogiques :

Les formations se déroulent en présentiel ou en distanciel.

Un questionnaire pédagogique est envoyé avant la formation pour recueillir les besoins des stagiaires. Ce questionnaire est envoyé au formateur avant la formation afin qu'il s'adapte aux publics.

Les formations se clôturent par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement de la formation, les activités proposées et l'atteinte des objectifs définis.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Accessibilité aux personnes handicapées : Contactez Céline GHERBI au 06 61 96 33 74 pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

Hébergement-transport-restauration :

Consultez notre site internet www.crepabfc.fr (rubrique contact).

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

RE 2020 : risques et solutions

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Présentiel	lundi 4 avril 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon
Présentiel	mardi 5 avril 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Connaître les grandes lignes qui sous-tendent la RE 2020 et les aspects susceptibles de modifier les pratiques
- Être capable de concevoir ou co-concevoir les méthodes organisationnelles optimisant l'efficacité des acteurs amenés à collaborer.

Objectifs pédagogiques opérationnels et évaluables

FORMATEUR(S)

ALLIER Jacques

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Acquisition de bases théoriques par présentations en vidéo-projection et mise en situation autour d'une étude de cas destinée à mettre en évidence les interactions entre les acteurs. Méthodes participatives visant à développer l'interactivité entre participants et formateur et entre participants.

Documents fournis :

L'ensemble des présentations avec divers documents complémentaires au format pdf remis sur mémoire USB ou téléchargeables.

PROGRAMME

Journée 1 :

Présentation des objectifs et des participants

- Présentations réciproques des participants et du formateur et recueil des attentes
- Présentation de la formation

1. RE 2020 – Nouveautés et conséquences

Objectif : Connaître les nouveautés de la réglementation énergétique et environnementale par rapport à la réglementation précédente. Anticiper les évolutions des pratiques

- Les nouveautés de la RE2020
- Conséquences organisationnelles, financières et contractuelles

2. Approfondissements

Objectif : Connaître et/ou acquérir les notions et données indispensables à la maîtrise de la conception d'un projet

- Généralités
- Zooms divers
- Base INIES et FDES
- Des pertes particulières : les ponts thermiques et la ventilation
- Aspects contractuels, organisationnels et économiques
- Les acteurs et leurs missions
- Courbe des choix (80% en esquisse)
- L'inévitable interactivité entre le dessin, l'énergie et l'économie (à minima)
- Notions de processus
- Représentation d'un processus

3. Exercice

Objectif : Tenter de minimiser les nouveaux risques de la réglementation énergétique et environnementale en faisant évoluer sa pratique professionnelle.

- Présentation des thèmes
- Construction d'une maison individuelle
- Construction d'un immeuble collectif de 20 appartements
- Travail personnel
- Restitution en commun des travaux

Journée 2

Objectif : Elaborer seul ou en groupe une stratégie de projet depuis la potentialité d'un projet jusqu'à l'achèvement des travaux relatif à un projet se rapprochant le plus de l'activité du (des) stagiaire(s)

4. Attestation à fournir à l'achèvement des travaux

- Attestation à fournir à l'achèvement des travaux
- Rappel des sanctions
- Conditions nécessaires à une conformité réglementaire énergétique et environnementale (exercice)

5. De l'obtention du permis de construire au début des travaux

- Conditions nécessaires à des travaux conformes à la réglementation énergétique et environnementale (exercice) — Quelle stratégie de projet pour la constitution du DCE ?

6. Du contrat signé au dépôt de permis de construire

- Attestation à fournir lors du dépôt de permis de construire
- Eviter la remise en cause de l'autorisation pour raisons énergétiques ou environnementales (exercice) — Quelle stratégie de projet avant le dépôt de permis de construire ?

7. De la potentialité d'un projet à la signature du contrat

- Marchés publics et marchés privés.
- Pistes de minimisation des risques. Clauses contractuelles (contrat et convention de cotraitance).

Evaluations et conclusions de la formation

- Reprise des attentes formulées en début de formation et tour de table interrogatif sur le ressenti de chaque participant
- Evaluation de la formation, du formateur et des conditions de formation par les participants

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 56, rue du Transvaal 21000 Dijon
03.39.27.06.12 - crepabfc@gmail.com

FORMATION : RE 2020 : risques et solutions

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
RE 2020 : risques et solutions	Présentiel	lundi 4 avril 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon
	Présentiel	mardi 5 avril 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 24/03/2022
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
- FAFIEC
- FIFPL
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pole emploi Bourgogne Franche-Comté Pole Prestation Formations aides
- POLE EMPLOI DE MACON Pole Prestation Formations aides
- Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
- Pole emploi plateforme régionale Ile-de-France
- UNIFORMATION Bourgogne Franche-Comté
- Uniformation Franche Comté
- Autre :

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : Activité principale :

Gérant(e) : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Siret : N° société d'architecture : Effectif dans l'organisme :

ADHÉSION ANNUELLE			
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : RE 2020 : risques et solutions		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Tarif unique	700,00 € €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

« **A compter du 30 Août 2021**, conformément au plan de réouverture présenté par le Gouvernement (Loi du 31 mai 2021), **le PASS SANITAIRE sera impérativement à présenter à l'entrée des locaux du CREPABFC ou des autres lieux dans lesquels les formations sont dispensées.**

Toute personne ne présentant pas soit le PASS SANITAIRE soit un document s'y substituant (Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, certificat de test négatif de moins de 72h, certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois), ne pourra assister aux formations dispensées en présentiel.

Cette disposition ne s'applique pas aux formations dispensées en distanciel. »

Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.

Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou OPCO EP (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue. À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion **individuelle et annuelle** au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation conformément au statut de l'association, la formation étant un droit individuelle.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

Par chèque

A l'ordre de: CREPA Bourgogne Franche Comté

Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC DIJON UNIVERSITE

IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la *mise en place d'une convention de paiement* avec un Opérateur de compétences (OPCO EP, OPCO Atlas, FIF PL, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

LES REPAS SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS. Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Les formations CREPABFC formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation. Il faut faire votre demande de prise en charge au préalable.

Vous êtes salariés d'agence libérale, OPCO EP (www.opcoop.fr) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du DIF, du Plan de formation validé par votre employeur

Vous êtes architecte Libéral, le FIF PL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'une cotisations URSSAF.

Vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impot.gouv.fr N° Cerfa n°12635*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)